

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2019**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, LE TREIZE NOVEMBRE A 17H00 LE CONSEIL MUNICIPAL REGULIEREMENT CONVOQUE S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE FRANCIS GARNIER, MAIRE. PRESENTS : Francis GARNIER, Marcel MAZALEYRAT, Michèle HERVE-BARRE, Anne-Marie LEMEUR Josiane JOSSELIN, Martine LE MEE, Jean Philippe MICHAUT, Michel LACOSTE, Patrice PILON, Bernard MARTINEZ, Philippe DELETTRE, Jean-Michel THIBAUT

Absents excusés : Mélanie JACQUET qui a donné pouvoir à Jean-Michel THIBAUT, Augustine CADELIS qui a donné pouvoir à Francis GARNIER, Jacques PISCAGLIA qui a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT

Secrétaire de séance : Michel LACOSTE

---

LE PROCES-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2019 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES SAUF JM THIBAUT ET M. JACQUET

---

Monsieur le Maire nous indique qu'un point non prévu à l'ordre du jour du conseil municipal devrait être traité. Après l'accord du conseil, il indique qu'il s'agit du renouvellement du bail de Monsieur Patrick BOURDON, arrivé à échéance le 30 septembre 2018.

Ce bail de 3 hectares pris sur la parcelle communale ZL3 sera refait au profit de Monsieur Patrick BOURDON pour une durée de 9 ans du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2027.

Le loyer annuel calculé sur l'indice des fermages 2018 sera de 341.50€ HT au premier paiement et réactualisé chaque année en fonction de l'indice annuel des fermages.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**1. RENOUELEMENT DU CONTRAT HERBERGEMENT INFORMATIQUE  
AVEC LA SOCIETE PMB (LOGICIEL BIBLIOTHEQUE)**

Monsieur le Maire propose au CM le renouvellement du contrat d'hébergement de notre base de données du logiciel PMB par cette même société (PMB services : société qui est au service des bibliothèques et des centres de documentations).

Le contrat est conclu pour une année, le prix annuel est de 745.71€ HT soit 894.85TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

**2. REPAS DES AINES : TARIF APPLICABLE AUX ACCOMPAGNATEURS**

Monsieur le Maire rappelle au CM que le repas des aînés aura lieu le 18 Janvier 2020. Le repas est offert par la Commune aux personnes qui ont atteint l'âge de 70 ans en 2019 ; celles-ci peuvent être accompagnées.

Le montant de la prestation demandé aux accompagnateurs en 2020 est de 40€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### **3. CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Point non traité.

### **4. FERMETURE DE LA MAIRIE : FETES DE FIN D'ANNEE**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fermer la mairie du Vendredi 20 décembre 2019 au soir au Vendredi 3 janvier 2020 inclus pour les fêtes de fin d'année.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### **5. PROTECTION INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 4 mai 2018, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'effectue plus les vérifications des deux points d'aspiration ainsi que la mesure des débits des 16 poteaux d'incendie.

Par contre, conformément à l'arrêté préfectoral CAB 2018-0268 validant la nouvelle réglementation, le SDIS continuera à effectuer des contrôles annuels de reconnaissance opérationnelle visuellement (vérification de la présence et de l'accessibilité des points de défense incendie).

En conséquence, la Mairie devra s'adresser à une société privée pour effectuer les contrôles de débit, au moins 1 fois tous les 3 ans comme le stipule le règlement départemental.

De plus, les travaux d'entretien demandés par le SDIS lors de ses contrôles annuels seront à la charge de la commune.

Un délai de 5 ans à partir du 4 mai 2018 est accordé aux communes pour une mise en conformité totale du réseau de défense incendie.

Deux propositions de sociétés privées nous ont été remises. L'une émanant de la Sté SAUR, l'autre d'une entreprise récemment constituée par un ancien gradé du SDIS, qui vient de prendre sa retraite, mais qui s'est occupé pendant une trentaine d'année de la Défense incendie des communes du Nord de l'Yonne.

La Sté SAUR propose un tarif annuel de 55€HT par poteau, sans évoquer le rythme tri annuel qui constitue la norme du SDIS. L'autre proposition est de 50€TTC sachant que les contrôles de débit seraient effectués par tiers afin de respecter le rythme de 3ans demandé par le SDIS, les autres poteaux étant vérifiés plus simplement et le coût facturé serait de 27€TTC. Dans un cas nous devrions faire face à une dépense de l'ordre de 1000€ alors que la deuxième proposition limiterait la dépense annuelle à un peu plus de 600€.

Après délibération le Conseil Municipal décide de retenir la deuxième proposition

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

## 6. VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Le 22 juin 2018, le Conseil municipal avait voté une délibération pour céder différents terrains, constructibles.

Il s'agissait de :

- Un terrain de 1 000 m<sup>2</sup> situé Chemin des Vignes de la Rue Chauchu, Section ZP 65 au prix de 35 000€
- Trois terrains d'environ 600 m<sup>2</sup> chacun, situés Rue des Bertauches Section AD 391 392 393 394 328 au prix unitaire de 40 000€

Le marché de l'immobilier évoluant défavorablement en zone rurale, il est proposé de vendre uniquement le terrain situé Chemin des Vignes de la rue Chauchu, section ZP 65, le prix étant estimé aujourd'hui à 30 000€ et non 35 000€ comme délibéré en 2018.

La vente des autres terrains serait mise en suspens compte tenu de la baisse de valeur qui découlerait de l'évolution défavorable.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

## 7. DECISIONS MODIFICATIVES

### BP COMMUNE :

Cpt 6542 ==> -50€  
Cpt 673 ==> +50€  
Cpt 6574 ==> - 4000€  
Cpt 60612 ==> + 4000€

Cpt 1641 RI ==> + 60 000€  
Cpt 1641 DI ==> + 60 000€

Cpt 2031 ==> - 18 210€  
Cpt 2135 ==> +18 210€  
041 ==> + 18 210€  
041 ==> - 18 210€

### BP EAU ET ASSAINISSEMENT :

Cpt 61523==> + 16 000€  
Cpt 621 ==> -10 000€  
Cpt 701249==> - 4 000€  
Cpt 706129 ==> - 2 000€

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

## 8. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire nous informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Plan d'Occupation des Sols (POS) sera caduque. Nous serons assujettis au Règlement National d'Urbanisme (RNU) en attendant l'élaboration de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Monsieur le Maire nous informe qu'une réunion publique d'information préalable aux travaux de réhabilitation du pont franchissant l'Yonne, se tiendra demain à 19h (salle polyvalente de Pont-Sur-Yonne, rue Pierre Banry).

Monsieur le Maire nous indique que les agendas 2020 sont en cours d'élaboration et seront distribués dans les boîtes aux lettres comme les années précédentes.

Après une demande de renseignements d'un administré concernant la complémentaire santé « Ma Commune, Ma Santé », Bernard MARTINEZ nous informe que les rendez-vous ont lieu le mardi matin dans les locaux de la CCYN.

Marcel MAZALEYRAT nous indique que la délibération prise le 22 juin 2018 concernant la vente d'un terrain communal, section E 652, doit être corrigée. En effet, le lieu-dit de la parcelle vendue est « Sur les terres de Sixte » et l'acquéreur est Monsieur Jack-Philippe DROUIN. Un "Retire et remplace" de la délibération 2018/44 visée par la Préfecture le 25/06/2018 va être transmis aux services de la Préfecture.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil se tiendra le vendredi 13 décembre à 17h30. La réunion de préparation est fixée au vendredi 6 décembre à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H45.

F. GARNIER

M.MAZALEYRAT

M. HERVE-BARRE

J-P. MICHAUT

M. LACOSTE

P. PILON

M. LE MEE

B. MARTINEZ

AM LEMEUR

J-M THIBAUT

J. JOSSELIN

P. DELETTRE

Mélanie JACQUET qui a donné pouvoir à Jean-Michel THIBAUT

Augustine CADELIS qui a donné pouvoir à Francis GARNIER

Jacques PISCAGLIA qui a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT